

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté
portant désignation du site Natura 2000
« Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des Vallées du Cé et de l'Auzon »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des Vallées du Cé et de l'Auzon » a été émis lors de la phase de consultation publique.

La région du Ségala Lotois dans le département du Lot est sans lien géographique avec la désignation du site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des Vallées du Cé et de l'Auzon », qui lui est situé sur les départements de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.